

Demande déposée le 05/09/2024

N° DP 57 631 24S0233

Par :	Valentino Emmanuelle
Représenté par :	
Demeurant à :	26 rue Principale 57200 Bliesbruck
Pour :	Isolation et renovation de la facade
Sur un terrain sis à :	19 rue St Jean 57200 Sarreguemines
Références cadastrales :	54 0302

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions ci dessous:

Conformément à l'article UC11 du Plan Local d'Urbanisme, la mise en peinture des éléments de pierre de taille ou de briques d'ornement (encadrements de baies, linteaux, corniches, chaînages d'angle, soubassements, ...) est interdite.

Pour le choix des coloris des enduits, il est recommandé de faire référence à la palette de couleurs de la Ville de Sarreguemines, à consulter en mairie.

SARREGUEMINES, le 09/09/2024



Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCHE

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 05/09/2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....